

Dans sa délibération en date du 21 janvier 2026, le conseil municipal a décidé de mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Saint-Sorlin en Valloire.

Pour rappel, les objets de la modification simplifiée sont :

- Faire évoluer le PLU pour permettre la mise en œuvre de la zone du Bellangeon.
- Mettre en compatibilité le PLU de la commune avec le Scot des rives du Rhône sur le volet commerce.
- Corriger quelques points du règlement écrit afin de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme.
- Intégrer au règlement du PLU le nouvel arrêté préfectoral relatif au classement sonore des infrastructures bruyantes qui a été mis à jour le 21 mars 2025.

Le dossier accompagné des avis émis par les personnes publiques associées et consultées ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations du public, sera mis à la disposition du public à l'accueil de la Mairie (1 Place de la Mairie – 26210 Saint-Sorlin-en-Valloire) et sur le site internet <https://www.stsorlinenvalloire.com>, pendant un mois du 29/01/2026 à 8h au 02/03/2026 à 12H, pendant les horaires d'ouverture de la Mairie.